

202è SESSION DU CONSEIL EXECUTIF

SEANCE DU :

INTERVENTION DU REPRESENTANT DU CAMEROUN : Ebénézer NJOH MOUELLE

(Réf.Doc. 202 EX/24, Partie IV, Résolution 37C/91 de la Conférence Générale et Décision

200 EX/16 du Conseil Exécutif1, Rue Miollis bureau 20.1 2è étage

Monsieur le Président de La Conférence Générale

Monsieur Le Président du Conseil Exécutif

Madame La Directrice Générale,

En décidant de réviser la Recommandation de 1974 concernant la condition des chercheurs scientifiques, la 37è session de la Conférence Générale précisait que c'était « afin de refléter les nouveaux défis apparus ...au cours des quarante années qui ont suivi son adoption ». Dès son préambule, déjà en 1974, cette Recommandation reconnaissait que « les réalisations scientifiques peuvent présenter certains dangers qui constituent une menace, surtout dans les cas où les résultats de ces recherches sont utilisés contre les intérêts vitaux de l'humanité.. ». Et la « Déclaration sur la science et le savoir scientifique » adoptée à la Conférence Mondiale sur la science placée sous les auspices de l'Unesco ,(Budapest 26 juin – 1^{er} Juillet 1999) est venue corroborer cette vision des choses en affirmant «**que certaines applications de la science peuvent porter préjudice aux personnes ainsi qu'à la société, à l'environnement et à la santé humaine, voire menacer la survie de l'espèce humaine.. » (par. 20)**

Or précisément aujourd'hui, le fait est que de nombreuses recherches financées par le secteur privé présentent un grand spectre de dangers pour l'humanité, dans les domaines des biotechnologies et de l'intelligence artificielle. La proclamation de ces dangers sort de la bouche-même des commanditaires de dites recherches. Si Bill Gates le fondateur de Microsoft a prévenu un jour que « l'intelligence artificielle sera suffisamment puissante pour devenir dangereuse », des responsables de Google sont allés plus loin : En 2004, Larry Page, co-fondateur de Google aurait déclaré : « Google sera inclus dans le cerveau des gens. Et quand vous penserez à quelque chose, il vous donnera automatiquement la réponse ». En 2010, le PDG de Google, Éric Schmidt, aurait fait savoir : « Nous savons où vous êtes, nous savons où vous étiez, nous savons plus ou moins ce que vous pensez ». Mais voici le bouquet qui nous est offert par cet autre co-fondateur de Google en la personne de Sergeï Brin en 2010 : « Nous voulons que Google soit la troisième moitié de votre cerveau » (Nous tirons toutes ces citations du livre de la journaliste et écrivaine française Christine Kerdellant intitulé « Dans la Google du Loup »(Ed. Plon, janvier 2017) !

Face à cette réalité, la priorité devrait être donnée aujourd'hui à la sauvegarde des intérêts vitaux de l'humanité et surtout à la protection de la vie privée des gens, résolument

traités comme n'étant pas autre chose que des consommateurs à manipuler. Les réalités qui ont conduit en 1974 à réserver la priorité aux chercheurs ne sont plus les mêmes. Bien des chercheurs aujourd'hui sont au service des industriels préoccupés du seul gain, défenseurs du seul pouvoir de l'argent comme moyen de domination et comme valeur suprême !

Le Comité Intergouvernemental de Bioéthique (CIB) et la Commission Mondiale d'Éthique des Connaissances Scientifiques et Technologiques (COMEST) tiennent des rencontres conjointes depuis quelque temps. Lors de la session de septembre 2016, la COMEST avait inscrit à son ordre du jour « **l'éthique de l'eau et la robotique** » ainsi que « **l'examen de la Recommandation de 1974 sur la condition des chercheurs scientifiques** ». Cette année, au cours de la réunion de septembre 2017, la COMEST avait inscrit comme premier point de son ordre du jour « **la finalisation du Rapport sur la robotique** ». Que disent tous ces rapports ? Selon l'article 9 des statuts de la COMEST, c'est le Directeur Général qui reçoit les résultats des travaux ainsi que les recommandations ; il les porte par la suite à la connaissance des organes délibérants de l'Organisation, ainsi qu'aux instances concernées par les propositions émises. Il s'agit pour nous de demander au Président du Conseil Exécutif, organe délibérant, d'envisager de consacrer une séance, à défaut d'une journée entière, pendant une session à venir du Conseil Exécutif, à la présentation des rapports de la COMEST, sauf si cela a été fait pendant que nous n'étions pas présent. **Nous pensons en particulier aux rapports de la COMEST intitulés « Science, Technologie et Société, du point de vue de l'éthique : Une contribution au programme de l'après-2015 »,** ainsi qu'au tout dernier consacré à la robotique et par conséquent à l'intelligence artificielle. Les rapports du Comité Intergouvernemental de Bioéthique (CIB) qui concerneraient les manipulations du génome humain et en particulier celui intitulé : « **Rapport du CIB sur la mise à jour de sa réflexion sur le génome humain et les droits de l'homme** » pourraient de la même manière être présentés aux membres du Conseil Exécutif et donner lieu à des échanges avec leurs rédacteurs.

L'intérêt marqué en faveur de la condition des chercheurs a eu tendance à reléguer au second plan l'intérêt qui nous semble primordial, celui à réserver à la protection de la vie privée des gens et même à la sauvegarde de l'espèce humaine menacée par sa robotisation. Comment ne pas rappeler que c'est ici même à l'Unesco qu'a été adoptée en novembre 1997 la « Déclaration Universelle sur la Responsabilité des générations présentes envers les générations futures » ?

Pour terminer nous nous réjouissons de constater que la 10^e réunion inter-session des membres du Conseil exécutif a proposé que soit réalisée la fusion du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIB) avec la commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et technologiques. Une certaine inefficacité des observateurs mondiaux de l'éthique augmente sans arrêt.

Je vous remercie de votre attention.